

Translation from Malagasy into French, pages from the following document which was digitised through the British Library's Endangered Archives Programme:
EAP856/1/14: Journal du Premier Ministre Rainilaiarivony [Mar 1886 - Oct 1887]
http://eap.bl.uk/database/overview_item.a4d?catId=258225;r=9961

Fandroana [*bain rituel*]

Aux yeux de tous les malgaches, le *Fandroana*, la grande cérémonie du Bain de la Reine, est la plus grande fête royale. Organisée sur cinq jours, cette Fête du Bain correspond en réalité davantage à des ablutions royales qu'à un bain intégral. Après les deux années particulièrement difficiles de la première guerre franco-malgache (1883-1885), cette célébration, organisée en 1886, vient sceller l'avènement d'une période de paix.

Cet extrait du Journal de Rainilaiarivony (PP14) retranscrit le *Kabary*, discours proclamé en public, le lundi 8 novembre 1886 (13^e jour d'*Alahasaty*), sur la place publique d'Andohalo à Antananarivo, où se trouve la pierre de l'intronisation, par la reine Ranaivalomanjaka, Ranaivalona II. Elle y annonce que le prochain Fandroana aura lieu le jour de son anniversaire le 22 novembre (28^e jour du mois d'*Alahasaty*, cinquième mois de l'année malgache) et donne ses instructions en fixant le rite à venir et les sacrifices de bœufs à réaliser.

Lundi 8 novembre 1886

Il est midi. Rainimanantoanina, Razafinavalona, Ramamba, Randrianasy, Andriantsiferana, Rainitsiandevo, Ravelojaona et Ranjalahy se tiennent à l'Ouest du Palais de Mahitsy pour rapporter le discours de la reine, au sujet du fandroana [*bain rituel*], fait à Andohalo,

Moi, Ranaivalomanjaka, par la grâce de Dieu et la bonne volonté du peuple, je suis la reine de Madagascar et je défends la loi sur ma terre.

Voici, donc, mon discours, cher peuple :

Par la grâce de Dieu, le jour de mon anniversaire arrive bientôt. C'est aussi le jour de ma première apparition devant vous. Et j'ai aussi décidé d'en faire un jour de joie, le jour du fandroana [*bain rituel*].

Par la grâce de Dieu, remercions-le, nous sommes tous en vie en ce troisième fandroana de mon règne.

Vous voilà rassemblés à Andohalo, cette terre où les douze souverains se sont consacrés. Vous sacrifiez votre journée pour répondre à mon appel, moi Ranaivalomanjaka. Je vous en suis reconnaissante, cher peuple. Pour moi, vous êtes des parents, vous représentez Andrianampoinimerina, Lehidama, Rabodonandrianampoinimerina, Rasoherimanjaka et Ranaivalomanjaka II. Je vous fais confiance.

Longue vie à vous et que Dieu vous bénisse.

Voici mon propos au sujet du fandroana :

- 1- Le bain aura lieu dans quinze jours, c'est-à-dire au lundi 22 novembre. Un zébu sera tué, pour la cause, au lendemain.
- 2- Le fotsiaritra [calmants du cœur impatient] pourra être abattu le soir même de ce lundi, jour du bain. Toutefois, aucun animal à quatre pattes ne pourra faire le fotsiaritra.
- 3- i. On abattra le dernier zébu le jeudi. Seul le fotsiaritra sera tué dans la soirée du jour du bain.
Au mardi, jour où le zébu se fera abattre, on n'abattra aucun autre animal que le zébu.
Personne n'abattra plus ni zébu ni autre animal pendant les jours qui suivent jusqu'au lundi prochain, jour où il sera permis d'abattre les animaux.
ii. La viande provenant du dernier zébu tué ne pourra pas être vendue avec la viande du zébu abattu le jour du bain que l'on appelle tsangan'afo et qui devra être consommée le jour-même du bain.
iii. Les zébus ne doivent subir aucune torture.
- 4- Le kirobo [1/4 de piastre] fera le « temim-pandroana » [don rituel] du fils aîné, le sikajy [1/8 de piastre] celui du junior et le lasiray [1/16 de piastre] celui du cadet. Les temim-pandroana seront différents pour les veuves, les orphelins, les pauvres, les gens âgés.
Le chef du lieu, accompagné d'un notable, assistera et supervisera le partage de la viande pour que chacun ait sa part. Je condamnerai tout acte de ruse et de violence pour prendre la part des autres.
- 5- i. On ne partagera le vodihena [le derrière du bœuf] que dans le palais, dans les lieux réservés pour cela.
ii. Je ne prendrai pas la peau du zébu que les ambaniandro [gens de la capitale] abattront cette fois-ci.
Par contre, vous enlèverez la peau du zébu maranitra que vous ferez sécher pour l'apporter ensuite à Analakely.
Celui qui n'apportera pas sa part sera condamné.
iii. Le partage du suif se passera au nord du Rova.
iv. Vous apporterez l'huile de pied de bœuf au nord du Rova.
- 6- Aussi, je vous tiens au courant que le versement du hasim-pandroana [don rituel], évalué au variraiventy par personne, commence dès aujourd'hui, lundi, jour de la promulgation de ce discours. Je vous recommande de bien respecter ma parole.
Si vous n'obéissez pas à mon commandement, les Antily [officier de police], Mpiadidy [chef du Fokon'olona] et Fokon'olona m'en informeront. Dans le cas contraire, si ce sont les Antily, Mpiadidy et Fokon'olona qui le changent, daignez donc m'en parler.
Que Dieu vous bénisse. Ayez la sagesse de respecter la loi pour que vous et vos familles viviez en paix.
Que la justice prêchée dans l'Évangile de Jésus-Christ règne sur ma terre. Et que toute vanité disparaisse.
Puissions-nous, vous et moi, ne servir que Dieu.

Dit Ranavalomanjaka,
Reine de Madagascar